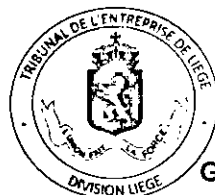
**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26080543***

Greffe

16/06/2026

N° d'entreprise : **0404 484 654**

Nom

(en entier) : **Ethias**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **voie Gisèle Halimi, 10 à 4000 Liège****Objet de l'acte : Renouvellement de mandats d'administrateurs, nouveau mandat d'administrateur et mandat du commissaire.**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale d'Ethias SA du 20 mai 2026

(…)

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de renouveler, à compter de ce jour et pour une durée de 6 ans, le mandat de Ph. Lallemand et de W. Neven en qualité d'administrateurs exécutifs. Ces mandats prendront fin à l'assemblée générale ordinaire de 2032.

La Banque nationale de Belgique a pris acte de ces renouvellements le 19 mars 2026.

A l'unanimité, l'assemblée générale décide par ailleurs de ratifier la désignation de Ann De Meulenaere, cooptée par le conseil d'administration du 18 décembre 2025 en remplacement d'I. Loos, à compter du 1er janvier 2026 et ce, sous réserve de l'accord de la Banque nationale de Belgique. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 2029.

L'assemblée générale charge Monsieur Paul Remacle de procéder aux formalités légales de dépôt et de publication de ces décisions.

(…)

L'assemblée générale décide par ailleurs de nommer la SRL KPMG, ayant son siège social à 1930 Zaventem, Luchthaven Brussel Nationaal 1K, pour la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité (CSRD) de la société pour les exercices 2026, 2027 et 2028. Cette mission sera menée par Messieurs Jean-François Kupper et Tanguy Legein, réviseurs d'entreprises. Les honoraires annuels pour cette mission s'élèvent à 250.000 euros (hors TVA et frais divers). Les honoraires seront indexés sur base annuelle en fonction de l'évolution de l'indice santé.

L'assemblée générale charge Monsieur Paul Remacle de procéder aux formalités légales de dépôt et de publication de cette décision.

(…)

P. Remacle, mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2026 - Annexes du Moniteur belge